



GUIDE DE L'ENGAGEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

Édition 2020-2021

Bénévolat - Volontariat - Sécurité publique
Citoyenneté - Valorisation

crijna.fr

SOMMAIRE

Être bénévole – p. 4

Différentes formes de bénévolat – Statut du bénévole – Trouver du temps – Se former

1

Être volontaire – p. 8

Statut du volontaire – Service Civique – D'autres formes de volontariat

2

S'engager dans la sécurité publique et le secourisme – p. 11

Défense nationale – Police nationale – Sapeur-pompier / Secourisme

3

Être engagé dans la citoyenneté – p. 14

Le "parcours citoyen" pour les jeunes – Voter – Donner son avis – La réserve civique et autres réserves citoyennes – Engagement local et régional – Engagement dans la vie scolaire – Engagement dans la vie étudiante – Engagement dans le monde du travail – Engagement politique

4



Une autre forme d'engagement : choisir de travailler dans l'ESS – p. 22

5

S'engager à l'international – p. 24

Les programmes ouverts à tous – Les volontariats de compétences – Autres formes d'engagement à l'international

6

Reconnaissance et valorisation de l'engagement – p. 31

Des droits acquis grâce à l'engagement – Les outils de valorisation

7

Ressources et carnet d'adresses – p. 34

Documentation Information Jeunesse – Sites de référence – Les guides – Carnet d'adresses

8

ÊTRE BÉNÉVOLE

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée et non indemniée en direction des autres, en dehors de son temps professionnel et familial.

Différentes formes de bénévolat

Très actif en France, le monde associatif couvre aujourd'hui presque tous les domaines et fait de plus en plus appel aux bénévoles. Il est donc possible de s'engager dans des activités aussi diverses que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits ou encore l'éducation.

Les questions à se poser avant de se lancer dans le bénévolat :

Quel sens veut-on donner à son engagement ? Dans quel domaine souhaite-t-on s'investir ? Quel temps est-on prêt à y consacrer ?

Où trouver une mission de bénévolat ?

Un certain nombre de sites mettent en relation les associations et les candidats au bénévolat :

- France Bénévolat : francebenevolat.org
- Tous bénévoles : tousbenevoles.org
- Fédération française du bénévolat associatif : benevolat.org
- Jeune & Bénévole : jeuneetbenevole.org

Zoom sur...

Le bénévolat autrement !

Chantiers de jeunes bénévoles : dès 13 ans, c'est l'occasion de rencontrer des personnes d'origines et de cultures diverses, autour d'un projet de rénovation, d'archéologie, de protection de l'environnement ou de soutien aux plus fragiles. Chantiers en France et à l'étranger, non rémunérés, petite participation financière demandée.

Voir notre dossier : fr.calameo.com/read/005820574b21a2bd0615e

Junior Association : les Juniors Associations permettent à des jeunes âgés de 11 à 18 ans de se réunir pour réaliser leurs projets. juniorassociation.org

Réserve civique : se reporter à la partie « Être engagé dans la citoyenneté ».

Bénévolat de compétences : des salariés donnent de leur temps personnel et de leurs savoir-faire pour aider des associations de solidarité le temps d'une mission.

avise.org

Mécénat de compétences : des salariés apportent leurs compétences à des associations d'intérêt général sur leur temps de travail et avec l'accord de leur entreprise.

koeo.net

Bénévolat à distance et en ligne :

betobe.org

Localement, différentes structures peuvent aussi informer sur des offres de missions de bénévolat : le réseau Info Jeunes (adresses sur crijna.fr), les Maisons des associations, les mairies...

Bon à savoir !

Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) sont présents dans tous les départements. Ils informent, conseillent et forment les bénévoles et porteurs de projet du secteur associatif, sur le plan statutaire, juridique ou comptable.

Coordonnées sur le site associations.gouv.fr

Statut du bénévole

Le bénévolat est un engagement libre, non soumis au droit du travail et sans autre lien financier que d'éventuels dédommagements de frais. Il peut être interrompu sans procédure, ni indemnité. Seule obligation : respecter les statuts de l'organisme au sein duquel s'exerce le bénévolat, ainsi que la réglementation et les normes de sécurité du domaine d'activité.

Contreparties : le bénévole ne perçoit pas de rémunération mais peut parfois être dédommagé des frais induits par son activité (déplacements, hébergement, achat de matériel...). Les bénévoles ayant une activité régulière peuvent bénéficier de « chèques repas du bénévole ».

Protection du bénévole : aucun droit à la prise en charge des dépenses de santé n'est lié au statut du bénévole.

Responsabilité civile : il appartient aux associations d'assurer leurs bénévoles et de les indemniser s'ils subissent des dommages corporels.

Inversement, en cas de dommages causés par un bénévole, puisqu'il agit sous l'autorité directe de l'association, la responsabilité de celle-ci peut être engagée, sauf si le dom-

mage a été causé par une faute du bénévole.

Trouver du temps

Différents congés existent pour faciliter un engagement régulier ou une expérience ponctuelle.

Réduction du Temps de Travail : dispositions pour pouvoir utiliser ses RTT pour effectuer des missions bénévoles.

Congé de représentation : permet de représenter son association dans des instances de concertation créées par l'État ou des collectivités territoriales.

Congé d'engagement associatif : destiné aux bénévoles élus dans les organes de direction d'une association ou responsables encadrants.

En savoir plus : associations.gouv.fr

Congé sabbatique : congé pour convenance personnelle, soumis à conditions, qui suspend le contrat de travail du salarié.

service-public.fr / Rubrique Travail / Congés dans le secteur privé

D'autres congés existent dans le cadre de missions de volontariat à l'étranger, se reporter à la partie « S'engager à l'international ».



Se former

Importante, recommandée, parfois indispensable, la formation des bénévoles leur permet d'être plus efficaces et d'acquérir de réelles compétences supplémentaires.

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)

Ce certificat est délivré après une formation théorique et pratique (gestion administrative, financière et humaine).

associations.gouv.fr/cfga.html

Où préparer le CFGA en Nouvelle-Aquitaine ?

Profession Sports et Loisirs 17

Tél. 05 46 27 29 79

poitou-charentes.profession-sport-loisirs.fr

Comité Départemental Olympique

et Sportif - CDOS 33

Tél. 05 56 00 99 05

facebook.com/CDOSGironde

Profession Sports et Loisirs 40

Tél. 05 58 75 72 94

landes.profession-sport-loisirs.fr/

Profession Sports et Loisirs 64

Tél. 05 59 14 19 60

pyrenees-atlantiques.profession-sport-loisirs.fr/

Comité Départemental Olympique

et Sportif - CDOS 87

Tél. 05 55 79 20 87

hautevienne.franceolympique.com

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Le FDVA a pour objet le développement de la vie associative en finançant les actions de formation proposées par les associations à leurs bénévoles.

nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr / Rubrique jeunesse et vie associative

En Nouvelle-Aquitaine, la plateforme « Bénévoles associatifs de Nouvelle-Aquitaine : formez-vous ! »

recense les formations gratuites pour les bénévoles, financées par le FDVA de l'État et le Fonds régional pour la formation des bénévoles de la Région Nouvelle-Aquitaine.

openagenda.com/formation-benevoles-na

Portail de la formation des bénévoles en Nouvelle-Aquitaine

Lancée par le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, cette plateforme a pour objectif de faciliter l'accès à l'information des bénévoles sur les formations organisées en région.

formations-benevoles-nouvelleaquitaine.org

Le congé de formation de cadres et animateurs pour la jeunesse

Ce congé permet de suivre des stages de formation à l'animation sportive, culturelle ou sociale.

service-public.fr / Rubrique Particuliers / Travail / Formation des salariés du secteur privé

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)

L'engagement bénévole ou volontaire permet d'acquérir des droits à la formation. Se reporter à la partie « Reconnaissance et valorisation ».

Bon à savoir !

Délégués départementaux à la vie associative

Les Délégués Départementaux à la Vie Associative (DDVA) sont les interlocuteurs des associations au niveau du département. Ils sont chargés au nom de l'État de développer la vie associative, d'animer et coordonner le développement départemental de la vie associative.

associations.gouv.fr/ddva.html

Témoignage

Jonathan, bénévole depuis l'âge de 14 ans dans de nombreuses associations

« Je m'appelle Jonathan, j'ai 17 ans et je suis actuellement apprenti équipier polyvalent du commerce. Je suis bénévole depuis l'âge de 14 ans. J'ai commencé à faire du bénévolat dans des manifestations sportives et culturelles et dans mon club de natation.

J'ai ensuite monté une Junior Association pour organiser des événements culturels sur Mérignac. Souhaitant évoluer dans un cadre plus libre, j'ai créé, avec 3 personnes de mon entourage, une association culturelle dont le but est d'organiser trois soirées par an pour les jeunes de 12 à 17 ans, en collaboration avec l'association Arts et Loisirs d'Arlac. Nous sommes actuellement 15 bénévoles et intervenons aussi dans les domaines du développement durable (tri des déchets, sensibilisation...) avec le Collectif JIVEP Bordeaux Métropole et du handicap en organisant des escape games.

Étant apprenti, j'ai découvert l'Association Nationale des Apprentis de France (ANAF) qui aide les actuels et futurs apprentis dans toutes leurs démarches. J'ai souhaité m'investir dans cette association et suis administrateur au Conseil d'administration et représentant de l'ANAF en Nouvelle-Aquitaine depuis 2 ans.

Mon engagement ne s'arrête pas là, je suis aussi délégué départemental des Landes pour la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF) et membre du Conseil d'administration d'Arts et Loisirs d'Arlac.

Enfin, je suis Secrétaire du bureau et membre du Conseil d'administration du CRIJ Nouvelle Aquitaine depuis le mois de juin. J'ai souhaité m'investir pour représenter cette structure qui aide les jeunes dans toutes leurs démarches. Je trouve ça vraiment super !

En conclusion, je me plais énormément dans la vie associative et le bénévolat. C'est vraiment super de pouvoir s'investir quand on est jeune, ça montre qu'on peut nous faire confiance. Moi-même issu d'une famille qui adore le bénévolat, je voulais juste vous dire : engagez-vous si vous avez du temps car on y gagne beaucoup en maturité et responsabilité. Vive la vie associative et le bénévolat ! »



ÊTRE VOLONTAIRE

Statut du volontaire

Le volontariat est une forme d'engagement citoyen. Le volontaire s'engage au sein d'une association, d'une structure publique ou d'une entreprise pour une mission au service de l'intérêt général et pour une durée précise. Il perçoit en contrepartie une indemnité non imposable, bénéficie d'une couverture maladie et signe un contrat d'activité. Il n'y a pas de lien de subordination avec le reste de l'équipe permanente ou avec les bénévoles. Plusieurs formes de volontariat existent en France ou à l'étranger. En France, le principal programme national de volontariat est le Service Civique, dont les missions se déroulent surtout en France mais aussi à l'étranger.

D'autres formes de volontariat existent pour l'international : le Corps Européen de Solidarité (CES), le Volontariat international des Nations Unies (VNU), le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), le Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE-VIA)... Se reporter à la partie « S'engager à l'international ».

Service Civique

L'engagement de Service Civique

L'engagement de Service Civique est la principale forme d'engagement proposée aux jeunes volontaires dans le cadre du Service Civique. Il s'agit d'une politique publique qui vise à favoriser la mixité et la cohésion sociale.

Pour qui ? Tous les jeunes entre 16 et 25 ans révolus (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), de nationalité française ou de celle d'un État membre de l'Espace Économique Européen, de la Suisse, ou sous certaines condi-

tions pour les ressortissants de pays tiers.

Quelle durée ? De 6 à 12 mois, entre 24h et 35h par semaine.

Où ? Associations, ONG, fondations, fédérations, services de l'État, établissements publics ou collectivités territoriales, en France ou à l'étranger.

Quel type de mission ? Solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international...

Quelle prise en charge ? Versement par l'État d'une indemnité nette mensuelle (473,04 €). Une majoration est versée aux volontaires dans certains cas (jeunes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA ou sous foyer bénéficiaire du RSA, étudiants boursiers échelon 5, 6 et 7). S'ajoute une prestation complémentaire versée par la structure d'accueil (107,58 € minimum, en espèces ou en nature). Le volontaire bénéficie d'une protection sociale, de formations (civique et citoyenne, PSC1) et d'un suivi individualisé tout au long de la mission.

Autres avantages : carte de Service Civique (mêmes droits que les étudiants), cotisation à la retraite, cumul possible avec certaines allocations sociales, accompagnement au projet d'avenir et possibilité de candidater à l'Institut de l'Engagement (se reporter p. 30)...

Volontariat de Service Civique ou volontariat associatif

Le volontariat de Service Civique est la deuxième forme d'engagement du programme. Il reprend les mêmes principes que l'engagement de Service Civique, quelques différences mises à part.

Pour qui ? Toute personne âgée de plus de 25 ans, avec les mêmes conditions de nationalité.

Quelle durée ? Missions de 6 à 24 mois, entre 26h et 35h par semaine.

Où ? Associations ou fondations reconnues d'utilité publique, établissements publics.

Quelle prise en charge ? L'indemnité prend en compte le temps hebdomadaire d'activité et varie entre 107,68 et 721,77 € nets par mois. Le volontaire perçoit en plus une prestation qui ne peut excéder 50% du montant de l'indemnité, soit en nature soit en espèces, au titre des frais d'alimentation ou de transport.

Bon à savoir !

Une seule mission de Service Civique peut être réalisée, que ce soit en France ou à l'étranger. Les jeunes qui souhaitent (re)partir à l'étranger peuvent se tourner vers d'autres programmes de volontariat (Corps Européen de Solidarité, volontariat de solidarité internationale...). Se reporter à la partie « S'engager à l'international ».



Zoom sur...

Le Service Civique d'Initiative

La démarche du Service Civique d'Initiative part du jeune. A la différence du Service Civique classique où les offres de missions sont proposées par des associations ou des collectivités, ce sont les jeunes eux-mêmes qui proposent la mission et le projet qu'ils voudraient réaliser au cours de leurs 6 à 12 mois d'engagement.

En savoir plus : service-civique.gouv.fr

Témoignage

Julien, 22 ans, Service Civique à la Bagagerie / CAIO, Bordeaux

« La bagagerie est un endroit où les personnes sans domicile fixe peuvent déposer leurs bagages, se détendre, échanger, avoir un accès internet. Ma mission consistait à les accueillir, leur apporter écoute et conseils et les orienter éventuellement vers des structures adaptées.

Cette expérience m'a fait grandir. J'ai pris conscience des difficultés rencontrées par ce public. C'était très gratifiant de voir qu'à mon niveau, je pouvais les aider dans leurs démarches, leur apporter mon soutien.

Je conseille à tous les jeunes de ne pas hésiter à se lancer dans une mission en Service Civique qui peut paraître difficile. J'ai bénéficié de l'encadrement et du soutien de l'équipe. Je n'avais pas de projet professionnel au début, mais grâce à cette expérience, à l'accompagnement de mon tuteur, j'ai aujourd'hui le projet de me former dans le social : éducateur spécialisé ou conseiller en insertion. »

D'autres formes de volontariat

Volontaire à l'EPIDE

L'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) est un acteur de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Les volontaires sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République. Les objectifs sont de construire et réussir son projet professionnel, acquérir une formation générale et spécialisée, apprendre à prendre soin de soi et des autres. Un seul centre EPIDE existe en Nouvelle-Aquitaine, il est situé à Bordeaux.

En savoir plus : epide.fr

Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)

Le VTE a été créé pour inciter les étudiants et jeunes diplômés à orienter leur carrière vers les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) industrielles. L'objectif est de permettre à leurs dirigeants de développer leur entreprise grâce à l'œil neuf d'un jeune talent. Le VTE concerne les jeunes de niveau bac + 2 à bac + 5 et s'effectue dans le cadre d'un contrat

d'apprentissage long pour les étudiants, d'un CDD ou CDI pour les jeunes diplômés. Les diplômés sont rémunérés par les entreprises à un salaire de marché et les apprentis selon la réglementation en vigueur. Le VTE se décline autour de l'une des missions suivantes :

- Expérience « Bras droit du dirigeant »
- Projet de transformation / Digitalisation / Nouveaux business models
- Projet technologique en rupture / Nouveaux produits / Nouvelles méthodes de production
- Développement international (depuis la France)
- Finance / M&A
- Marketing / Communication
- Marque employeur / RH / RSE

En savoir plus : vte-france.fr

S'ENGAGER DANS LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LE SECOURISME

Plusieurs statuts et dispositifs d'engagement existent. Pour certains, une contrepartie financière est prévue.

Défense nationale

Service Militaire Volontaire (SMV)

Le SMV s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi et sans qualification.

Les volontaires signent un contrat de 6 à 12 mois, suivent une formation civique et citoyenne, une remise à niveau scolaire et peuvent passer leur permis de conduire.

Logés et nourris en caserne, les volontaires perçoivent une rémunération.

En Nouvelle-Aquitaine, le centre du SMV est situé à La Rochelle.

defense.gouv.fr/smv

Le Service Militaire Adapté (SMA), pour les jeunes ultramarins

Le SMA a pour mission de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes ultramarins de 18 à 25 ans éloignés de la qualification et du marché de l'emploi.

le-sma.com

Réserviste opérationnel

La réserve opérationnelle est une composante de la Garde nationale. Elle est constituée de volontaires, citoyens français âgés d'au moins 17 ans, issus de la société civile avec ou sans expérience militaire. Ceux-ci souscrivent un contrat de 1 à 5 ans renouvelable et rémunéré. Ils reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

garde-nationale.gouv.fr / Rubrique Réservistes

Réserve citoyenne de défense et de sécurité

Cette réserve est constituée de volontaires agréés en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la Défense nationale. Ils sont les ambassadeurs de la Défense et de la gendarmerie en diffusant l'esprit de la Défense et en contribuant au renforcement du lien entre les armées et la société civile.

defense.gouv.fr / Rubrique Vous et la Défense

Réserve Citoyenne Cyberdéfense (RCC)

Le rôle de la RCC est d'assister l'État et les armées en cas de crise numérique majeure. Cette réserve rassemble des volontaires, professionnels et étudiants en informatique s'intéressant de près au domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense. En tant que bénévoles, ils consacrent le temps qu'ils souhaitent à cette mission.

defense.gouv.fr / Rubrique Enjeux / La cyberdéfense

Réserviste Local à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC)

Recrutés dans les réseaux associatifs de proximité (éducateurs, enseignants, habitant ou travaillant au sein des cités), les RLJC sont des ambassadeurs de la Défense nationale, déployés au sein des quartiers sensibles et des zones rurales. Leur mission est de renforcer le lien entre les armées et les jeunes, promouvoir les principes de citoyenneté et de civisme et faire connaître les possibilités d'insertion professionnelle offertes par les armées.

defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/reserve-citoyenne-de-defense-et-de-securite

Police nationale

Service volontaire citoyen

Accessible aux plus de 17 ans, ce dispositif permet aux volontaires bénévoles d'accomplir, pour une durée de 1 an renouvelable, des actions de prévention, médiation sociale ou solidarité au sein de la Police nationale. La durée des missions est variable en fonction des besoins des services et des disponibilités du citoyen volontaire.

police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Service-volontaire-citoyen

Réserve citoyenne

Accessible aux plus de 18 ans, la réserve citoyenne permet de s'engager bénévolement auprès des policiers, dans des missions de prévention de la délinquance, de médiation, de solidarité ou d'éducation à la loi. Le contrat d'engagement est d'un an renouvelable, les missions n'excèdent pas 24 heures hebdomadaires.

police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-citoyenne

Sapeur-pompier / Secourisme

Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

Les sapeur-pompiers volontaires sont des citoyens ordinaires qui, en parallèle de leur vie professionnelle ou leurs études, se rendent disponibles pour répondre à toute alerte

émise par le centre de secours dont ils dépendent. Ils suivent régulièrement des formations et peuvent assurer toutes les missions incombant aux services d'incendie et de secours. Les SPV peuvent s'engager dès l'âge de 16 ans pour une période de cinq ans renouvelable. Ils perçoivent une contrepartie financière et reçoivent des formations.

pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-volontaire-spv

Jeune Sapeur-Pompier (JSP)

Les sections de JSP initient, dès l'âge de 11 ans, les jeunes aux techniques propres aux services d'incendie et de secours. Ils suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis. Cette formation est validée par le Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier (BNJSP).

pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-jeune-sapeur-pompier

Bon à savoir !

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) reçoit et sélectionne les candidatures de sapeurs-pompiers volontaires. Les Unions Départementales des Sapeurs-Pompiers informent sur les sections Jeunes Sapeurs-Pompiers.

pompiers.fr/annuaire-des-contacts



Bon à savoir !

Des associations de sapeurs-pompiers de Nouvelle-Aquitaine peuvent intervenir à l'étranger pour des situations d'urgence internationales, certaines étant labellisées par l'ONU.

pompiers-urgence.org

pompiers-solidaires.org

Secouriste bénévole

Le secourisme désigne les méthodes de sauvetage et les techniques des premiers soins à dispenser pour porter assistance à des personnes en danger (victimes d'accidents, par exemple).

Pour être secouriste dans une association, il faut être titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1) ou du PSE2. L'engagement est ponctuel sur des missions.

Par exemple : poste de secourisme durant une manifestation publique, concert, match de foot...

Il existe une dizaine d'associations au sein desquelles il est possible de pratiquer le secourisme bénévolement.

secourisme-pratique.com

Réserve sanitaire

La réserve sanitaire est une communauté de professionnels de santé volontaires et mobilisables par l'État (médecins, soignants, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio...), capables d'intervenir dans un délai très court. Cette réserve intervient généralement en renfort dans des établissements de santé, quel que soit le service (urgences, médecine, pédiatrie, gériatrie...), dès lors que la situation exceptionnelle le justifie, quand les moyens habituels ne permettent plus de faire face à l'événement.

reservesanitaire.fr



Zoom sur...

Le statut « Citoyen sauveteur »

Ce nouveau statut a été créé en juillet 2020. Quiconque porte assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent est exonéré de toute responsabilité civile si son geste ne fonctionne pas ou lorsqu'un préjudice résulte de son intervention.

service-public.fr/particuliers/actualites/A14174

ÊTRE ENGAGÉ DANS LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique. La participation citoyenne peut s'exercer de multiples façons, par le vote aux différentes élections, par un engagement scolaire, étudiant ou politique, par une participation aux instances locales et régionales et/ou professionnelles, par l'adhésion à une association, un syndicat...

vie-publique.fr / Les fiches / Citoyenneté

Le "parcours citoyen" pour les jeunes

Enseignement de Défense

La sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique en classe de 3ème et de 1ère, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU). Elle doit être complétée dans les cours d'éducation civique, juridique et sociale des classes de 1ère et de terminale.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La JDC est obligatoire pour tous les jeunes, avant l'âge de 18 ans (possible jusqu'à 25 ans). C'est une journée d'information sur les droits du

Zoom sur...

Le Service National Universel (SNU)

Le SNU s'adresse aux jeunes français, âgés de 15 à 16 ans. C'est un projet de société qui poursuit 4 objectifs : transmettre un socle républicain, renforcer la cohésion nationale, développer la culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU comporte trois étapes clés. Une phase de cohésion obligatoire de deux semaines, réalisée dans une autre région, l'année qui suit la classe de 3^e. Pour le jeune, c'est une opportunité de vie collective lui permettant de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté et d'affirmer sa place dans la société.

S'ensuit une mission d'intérêt général obligatoire (défense et sécurité, environnement, solidarité, santé, éducation, culture, sport...) de deux semaines également auprès d'une association, d'une collectivité locale ou d'un corps en uniforme dans les mois qui suivent le séjour de cohésion. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement facultative d'au moins trois mois. À titre d'exemple, l'actuel Service Civique est l'un des moyens d'accomplir cette troisième étape du SNU.

Le SNU est pour le moment sur la base du volontariat. Il sera rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes de 16 ans à l'horizon 2022-2023.

Pour l'année 2021, sous réserve du contexte sanitaire, le SNU est ouvert aux jeunes nés entre le 02/07/2003 et le 20/04/2006. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20/04/2021 pour le séjour de cohésion prévu du 21/06/2021 au 02/07/2021.

Informations et inscriptions sur snu.gouv.fr

citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. C'est aussi une occasion de contact direct avec l'armée et d'information sur ses métiers civils et militaires.

Les jeunes en difficulté peuvent obtenir des conseils et une orientation vers des structures d'accompagnement.

Recensement

Tous les jeunes français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger, dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire (recensement en ligne possible dans certaines communes). La mairie (ou le consulat) leur remettra alors une attestation de recensement.

En savoir plus : defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

Voter

Le droit de vote est l'un des droits fondamentaux d'une démocratie. Il permet à chacun de se sentir impliqué et responsable dans sa vie de citoyen. En France, le vote est un droit et non un devoir, contrairement à certains pays, comme la Belgique, où c'est une obligation. En plus de voter, il est possible, à partir de 18 ans, de se présenter à différentes élections : législatives, régionales, départementales, municipales...

Tout le monde dispose du droit de vote à condition d'être âgé de plus de 18 ans, d'avoir la nationalité française et de jouir de ses droits politiques et civiques. L'inscription sur les listes électorales est automatique à partir du recensement. Mais attention ! En cas de déménagement dans une autre ville, il faut s'inscrire auprès de la Mairie de sa nouvelle résidence. Les ressortissants des pays de l'Union européenne résidant en France peuvent voter lors des élections municipales et européennes.

Donner son avis

Au-delà des périodes électorales, les citoyens ont plusieurs moyens à leur disposition pour faire entendre leurs avis sur le processus décisionnel et le fonctionnement de la vie politique. Ces moyens peuvent être organisés par les décideurs politiques, prévus par la loi ou à l'initiative des citoyens uniquement.

Les consultations citoyennes

Les consultations citoyennes sont organisées par les décideurs politiques et visent à recueillir l'avis des citoyens avant la prise de décision politique (adoption d'une loi, choix de projets, etc.). Elles ont souvent un thème précis mais peuvent également viser à déterminer une vision politique à plus long terme.

Dates et périodicité des élections politiques

Élections	Dénomination des élus	Durée du mandat	Prochaines dates
Municipales	Conseillers municipaux + Maire	6 ans	2026
Communautaires	Conseillers communautaires	6 ans	2026*
Départementales	Conseillers départementaux	6 ans	2021
Régionales	Conseillers régionaux	6 ans	2021
Présidentielles	Président de la République	5 ans	2022
Législatives	Députés de l'Assemblée Nationale	5 ans	2022
Sénatoriales	Sénateurs (suffrage indirect)	6 ans	2023**
Européennes	Députés européens	5 ans	2024

* Élections couplées aux municipales

** Sénat renouvelé par moitié tous les 3 ans

Le Parlement Européen des Jeunes (PEJ)

C'est une association qui dispose d'antennes dans chaque pays de l'Union européenne. Son objectif principal est d'impliquer la jeunesse (via les lycéens) dans la construction de l'Europe en l'invitant à prendre part au débat public européen.

Le PEJ organise des forums et des manifestations et publie un livret sur les institutions européennes vues par les jeunes.

pejfrance.org

Les simulations du Parlement européen en Nouvelle-Aquitaine

Des journées de simulation du Parlement européen sont organisées par des structures d'information sur l'Europe (Centres d'Information Europe Direct et Maisons de l'Europe, association Eurofeel), en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'une journée, les jeunes étudiants et lycéens néo-aquitains entrent dans la peau d'un député européen pour travailler un texte de loi et le débattre, et découvrent ainsi le rôle et le fonctionnement du Parlement européen.

europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/simulation-du-parlement-europeen.html

Ces consultations prennent plusieurs formes :

Les dialogues citoyens : les citoyens échangent et débattent entre eux et avec des acteurs politiques et déterminent des propositions communes sur des thématiques prédéterminées.

Exemple : le Grand débat en France mené en 2018 ; les Conférences sur l'avenir de l'Europe programmées dans l'ensemble des pays de l'Union européenne en 2021-22.

Les consultations en ligne : les citoyens répondent de manière individuelle à une série de questions préparées en amont par les responsables politiques.

Exemple : le site des consultations publiques de l'Union européenne : ec.europa.eu/info/consultations_fr ; les consultations publiques des ministères français ; les consultations publiques des institutions locales (pour connaître les consultations au plus proche de chez vous, adressez-vous à votre mairie).

Les initiatives citoyennes

Les citoyens peuvent également décider de s'assembler pour faire entendre leur avis sur des sujets qui leur paraissent prioritaires.

Les référendums d'initiative populaire sont un outil de la démocratie directe permettant aux citoyens ayant réunis le nombre de signatures prévues par les textes de participer directement au processus législatif, via l'organisation d'un référendum ou la demande de lois spécifiques. En France, il existe aujourd'hui le référendum d'initiative partagée (RIP).

vie-publique.fr/fiches/23968-en-quoi-consiste-le-referendum-dinitiative-partage

Au niveau européen, il y a l'initiative citoyenne européenne (ICE).

europa.eu/citizens-initiative/fr

Pour faire entendre leurs revendications, les citoyens peuvent également organiser des campagnes non prévues par les textes, comme

les pétitions en ligne. Avant de les signer, il faut s'assurer que les rédacteurs de la pétition et que les idées revendiquées correspondent à la cause défendue et au titre de la pétition.

Interpeller les décideurs

Les événements organisés dans la sphère publique par différents acteurs de la société permettent aux citoyens de poser leurs questions et donner leurs avis.

Lorsqu'une décision politique ou une proposition de loi entre en contradiction avec le projet de société d'un citoyen, celui-ci peut organiser des rassemblements sur la place publique pour marquer son opposition. En France, ces manifestations doivent être déclarées et faire l'objet d'une autorisation préalable de la préfecture pour être légales.

Les citoyens ont également la possibilité de faire entendre leurs avis en interpellant directement les décideurs politiques, en présentiel et sur les réseaux sociaux. Interpeller ou identifier des institutions et des élus sur des places et réseaux publics peut les amener à se posi-

tionner sur une thématique et à se mobiliser.

La réserve civique et autres réserves citoyennes

La réserve civique

La réserve civique permet aux citoyens français et étrangers résidant régulièrement en France d'effectuer une mission d'intérêt général auprès d'une organisation publique ou associative et de faire vivre les valeurs de la République. Ces missions peuvent concerner 12 domaines d'action : la coopération internationale, la culture et les loisirs, l'éducation pour tous, l'environnement, l'insertion et l'accompagnement professionnels, la mémoire et la citoyenneté, la santé, la sécurité, les situations d'urgence ou événements exceptionnels, la solidarité, le sport et le vivre ensemble.

covid19.reserve-civique.gouv.fr

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale

Cette réserve citoyenne offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre



et faire vivre les valeurs de la République (éducation à la laïcité, lutte contre les discriminations, égalité filles garçons...) à l'école, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires.

education.gouv.fr/la-reserve-citoyenne-3020

La réserve communale de sécurité civile

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles sans formation particulière, cette réserve apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/reserve-communale-securite-civile

D'autres réserves citoyennes existent dans les domaines de la Défense et de la sécurité, se reporter à la partie « S'engager dans la sécurité publique et le secourisme ».

Engagement local et régional

Les instances régionales et locales sont libres de créer et d'organiser des instances de représentations de la jeunesse auxquelles les jeunes sont invités à participer.

Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

Les élus au CDJ représentent les collégiens du département. Ils proposent, débattent et conçoivent des projets en lien avec les préoccupations des collégiens. Les élections ont lieu dans les semaines qui suivent la rentrée scolaire. En Nouvelle-Aquitaine, des CDJ ont été mis en place en Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, dans les Landes, le Lot et Garonne, les Pyrénées Atlantiques et la Vienne : se reporter au carnet d'adresses.

Conseil municipal des jeunes

De nombreuses villes mettent en place des conseils municipaux d'enfants et de jeunes âgés de 7 à 16 ans, élus dans les écoles et les associations. Ce sont des instances d'échanges et de propositions concernant la vie quotidienne de la ville : vie scolaire, solidarité, sécurité routière, loisirs, environnement...

Conseils citoyens

Mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, ils permettent de favoriser l'expression des habitants et usagers, de participer à l'élaboration des contrats de ville et projets de renou-

Zoom sur...

La conférence territoriale de la jeunesse

La conférence territoriale de la jeunesse est une démarche territoriale de concertation lancée en 2018 par le Préfet de Région, le Président de la Nouvelle-Aquitaine et le Recteur. Elle se réunit deux fois par an minimum et rassemble des jeunes, des collectivités, des mouvements associatifs, des institutions, des acteurs économiques et sociaux dans le but d'échanger sur les politiques publiques de jeunesse et d'en définir les grandes orientations. Le présent Guide de l'engagement est d'ailleurs issu des attentes et besoins exprimés par les jeunes lors des premières réunions de la CTJ. Une synthèse des échanges et des contributions est disponible à l'adresse suivante :

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/engagement/conference-territoriale-de-la-jeunesse

vement urbain, et de stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

conseilscitoyens.fr

Conseils de quartiers

Obligatoires dans les communes de plus de 80 000 habitants, ces instances permettent d'associer les habitants de différents quartiers sur des projets concernant leur quartier ou ceux de la commune.

collectivites-locales.gouv.fr/conseils-quartier

Bon à savoir !

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)

L'ANACEJ a pour mission la promotion de la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en place de démarches de participation des jeunes.

anacej.asso.fr

Engagement dans la vie scolaire

Il est possible pour un élève de participer à la vie et au projet pédagogique de son établissement à travers plusieurs instances, et de jouer un rôle de médiateur entre les élèves et les enseignants.

Coopérative d'école

C'est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elle contribue au développement de l'esprit de solidarité entre les élèves et à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

occe.coop

Délégué de classe

Dans chaque classe du collège et du lycée, parfois même en primaire,

deux délégués des élèves élus représentent les élèves de leur classe. Ils sont les médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative et participent aux conseils de classe.

Conseil de la vie collégienne (CVC)

C'est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et membres de la communauté éducative dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail au collège.

education.gouv.fr/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee-7514

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Composé de 10 élèves désignés pour 2 ans par l'ensemble des élèves du lycée, et de 10 personnes élues parmi des membres du personnel du lycée et des parents d'élèves, le CVL fait des propositions et donne un avis sur l'organisation des études, du temps scolaire, sur l'accompagnement personnalisé, l'information sur l'orientation, les activités sportives, culturelles et périscolaires, les échanges linguistiques, l'utilisation des fonds...

education.gouv.fr/les-representants-des-eleves-au-college-et-au-lycee-7514

Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)

Composé de 40 membres au maximum, dont la moitié au moins sont des lycéens ou des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), il formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire des lycéens. Il est l'instance de dialogue entre les représentants lycéens et l'autorité académique.

education.gouv.fr/le-conseil-academique-de-la-vie-lyceenne-12440

Conseil national de la vie lycéenne (CNVL)

Composé de 64 lycéens, le CNVL est consulté par le ministre de l'Édu-

cation nationale sur les questions relatives au travail scolaire et à la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les lycées et les EREA. Le Conseil est aussi tenu informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées.

education.gouv.fr/le-conseil-national-de-la-vie-lyceenne-12128

Maisons des lycéens (MDL)

Ce sont des associations gérées par et pour les lycéens. Présentes dans chaque lycée, elles développent des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Tous les lycéens peuvent adhérer et devenir membres de la MDL.

federation-mdl.fr

Syndicats lycéens

Ils portent les revendications des lycéens auprès des personnels de direction des établissements et des acteurs de l'éducation.

associations.gouv.fr/dans-un-syndicat-lyceen-etudiant-ou-professionnel.html

Principaux syndicats lycéens :

fidl.org

syndicat-unl.fr

Engagement dans la vie étudiante

Les étudiants peuvent siéger dans les conseils et commissions de l'université tels que le conseil d'administration, la commission de la Recherche et la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU). Les élus étudiants interviennent dans les domaines liés au fonctionnement de l'université. Dotés de structures locales et nationales, les syndicats les plus importants peuvent agir sur l'adoption des réformes et contrôler leur application.

Contactez les Bureaux de la Vie Étudiante (BVE) des universités.

animafac.net

Principaux syndicats étudiants :

FAGE - Fédération des Associations Générales Étudiantes fage.org

UNEF - Union Nationale des Étudiants de France unef.fr

UNI - Union Nationale Inter-universitaire : uni.asso.fr



Bon à savoir !

Étudiants engagés : allez voir ce qui se passe en Allemagne !

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) propose aux étudiants engagés dans la vie étudiante une bourse pour effectuer un stage en Allemagne. Ce programme de mobilité internationale permet de découvrir, en immersion, l'organisation et les pratiques du réseau des œuvres universitaires d'un pays voisin.

[ofaj.org/programmes-
formations/stage-pour-
etudiants-engages-dans-la-vie-
etudiante.html](http://ofaj.org/programmes-formations/stage-pour-etudiants-engages-dans-la-vie-etudiante.html)

Engagement dans le monde du travail

Comité Social et Économique (CSE)

Depuis le 1er janvier 2020, le CSE est l'instance représentative du personnel dans les entreprises de plus de 11 salariés. Élus pour 4 ans par les salariés, les membres du CSE et leurs suppléants ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives du personnel.

Délégué syndical

Désigné par un syndicat représentatif dans l'entreprise, le délégué syndical représente le personnel. C'est par son intermédiaire que le syndicat fait connaître à l'employeur ses réclamations, revendications ou propositions et négocie les accords collectifs.

Conseiller prud'homal

Il est chargé de rendre la justice lors de litiges liés à un contrat de travail. Il a un rôle de conciliation entre salarié et employeur, et à défaut, de jugement de l'affaire.

En savoir plus : travail-emploi.gouv.fr

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
(Direction Régionale des

Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) : nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr

Engagement politique

Dès 18 ans, les jeunes français peuvent voter à toutes les élections. Mais au-delà, ils peuvent aussi apporter leur appui à un parti en tant que sympathisant ou adhérent, et même s'engager politiquement en tant qu'élu.

Adhérer à un parti politique

Être militant permet de participer aux débats et à la construction du projet et de la stratégie portés par le mouvement. Les partis politiques sont ouverts à tous et chacun a une section constituée exclusivement de jeunes.

[vie-publique.fr/fiches/adherer-un-
parti-politique](http://vie-publique.fr/fiches/adherer-un-parti-politique)

Élu, pourquoi pas ?

Il est possible, à partir de 18 ans, de se présenter à différentes élections sans nécessairement adhérer à un parti.

Les élus locaux (maires, conseillers municipaux, conseillers communautaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux) représentent les citoyens des différentes collectivités territoriales et intercommunalités. Élus dans le but d'agir pour l'intérêt local, ils sont membres des organes délibérants de ces collectivités.

Et pourquoi pas au-delà ? Il est possible également pour les jeunes de se présenter à d'autres types de scrutins, tels que les élections législatives, sénatoriales, européennes... voire, pourquoi pas un jour, présidentielles !

ZOOM SUR...

UNE AUTRE FORME D'ENGAGEMENT : CHOISIR DE TRAVAILLER DANS L'ESS

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre, regroupant des organisations et des entreprises qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique. Son objectif est de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale tout en luttant contre la délocalisation des emplois.

L'ESS regroupe un ensemble de structures, présentes dans tous les secteurs d'activité, des services aux entreprises et aux personnes à l'industrie, en passant par l'agriculture, le commerce ou le bâtiment. Ces structures peuvent prendre de multiples formes.

Coopératives

Les coopératives sont des entreprises centrées sur les personnes, qui sont détenues et contrôlées par leurs membres pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs. Elles rassemblent des individus de manière démocratique et sur un pied d'égalité, quel que soit le statut de leurs membres (clients, employés, utilisateurs, résidents...). Parmi elles, on trouve par exemple les coopératives de logement ou d'achat, les coopératives de crédit (ou banques coopératives), les coopératives de production dont :

- les Société Coopérative et Participative (SCOP) qui appartiennent à leurs salariés, et qui parfois ont été créées suite à une reprise ou transmission d'entreprise.
- les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) qui permettent

de mener des projets territoriaux d'intérêt collectif en associant toutes les parties prenantes (usagers, collectivités, salariés...)

- les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) qui permettent à un entrepreneur de monter son activité de manière accompagnée et sécurisée au sein d'un collectif. Quelques exemples de CAE en Nouvelle-Aquitaine : Coop' Alpha, Co-actions, Interstices, Copéa.

Bon à savoir !

Un type particulier de coopérative pour les 16/18 ans : les Coopératives Jeunesse de Services qui leur permettent de créer leur job d'été.

cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services

Associations

La loi 1901 donne les éléments fondateurs de la constitution d'une association : un projet associatif, la réunion d'au moins 2 personnes partageant ce projet, la liberté de mettre en commun des connaissances et des activités apportées par chacun, l'égalité entre les membres, la gestion désintéressée. L'association ne sert pas à gagner de l'argent. Si elle réalise des excédents, ceux-ci doivent être mis en réserve ou réinvestis pour réaliser l'objet désintéressé de l'association.

Il existe plusieurs formes d'associations, déclarées ou non d'utilité publique.

associations.gouv.fr

Bon à savoir !

Les juniors associations permettent à des jeunes âgés de 13 à 18 ans de se réunir pour réaliser leurs projets.

juniorassociation.org

Mutuelles

Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui mènent des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide pour contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres, et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Elles interviennent dans le secteur de la santé ou de l'assurance.

Fondations

Les fondations sont des organisations créées par des personnes ou des entreprises pour accomplir une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. Des biens, droits ou ressources leur sont affectés pour mener à bien cette mission.

Sociétés commerciales de l'ESS

Les sociétés commerciales de l'ESS (souvent appelées « entreprises sociales »), bien qu'à but lucratif, poursuivent un objectif d'utilité sociale et font le choix d'adopter et de mettre en œuvre les principes fondateurs de l'ESS.

Les principes de l'ESS

- La poursuite d'un but d'utilité sociale ou d'intérêt général réalisé au service d'un collectif et non au service de l'intérêt d'une seule personne.
- Une gouvernance démocratique associant les parties prenantes de l'entreprise. Les dirigeants sont élus et les décisions sont prises selon le principe "1 personne = 1 voix".
- La majorité des bénéfices est réinvestie dans le développement ou le maintien de l'activité de l'entreprise pour assurer son maintien et sa croissance.
- **La libre adhésion** : toute personne qui le souhaite peut participer, adhérer ou prendre des responsabilités dans une organisation de l'ESS, ou en partir.
- La solidarité et le projet collectif priment sur le capital et la recherche de profit.

L'ESS en Nouvelle-Aquitaine : quelques chiffres

223 230 salariés (12% des salariés en Nouvelle-Aquitaine travaillent dans l'ESS)

22 576 établissements employeurs

Les principaux secteurs d'activité : action sociale, activités financières et d'assurance, enseignement, soutien aux entreprises, santé humaine, sports et loisirs. Sans oublier le bâtiment, la communication, l'agriculture...

Sources : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Nouvelle-Aquitaine, 2017

En savoir plus : cress-na.org



S'ENGAGER À L'INTERNATIONAL

Pour les jeunes qui rêvent d'horizons plus lointains ou qui souhaitent s'engager au sein d'un projet aux côtés de jeunes internationaux, il existe de nombreuses possibilités d'engagement à l'étranger.



Bon à savoir !

So Mobilité est un service d'information et d'orientation gratuit qui accompagne les jeunes jusqu'à 35 ans, résidant en Nouvelle-Aquitaine, sur leurs projets de mobilité internationale ! Les jeunes peuvent prendre rendez-vous (en présentiel ou à distance) avec l'opérateur le plus proche de chez eux afin d'avoir des informations personnalisées pour leur départ à l'étranger. Cette plateforme est coordonnée par Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec des structures néo-aquitaines conventionnées et à but non lucratif.

somobilite.fr

Les programmes ouverts à tous

Wwoofing

Le Wwoofing ou World-Wide Opportunities on Organic Farms permet de donner de son temps en participant aux différentes tâches sur une propriété agricole (jardin, potager, verger, fleurs, animaux).

La nourriture et le logement sont fournis en échange de quelques heures par jour de travail bénévole.

Le Wwoofing est une alternative économique et un mode de pensée : c'est vivre un temps près de la terre et de ses habitants.

www.woofinternational.org

Chantiers internationaux de bénévoles

Le chantier permet la réalisation collective d'une activité d'intérêt général (restauration de patrimoine, aménagement d'espaces naturels, organisation de manifestations culturelles...) sur une durée de 2 à 3 semaines en moyenne et encadrée par des animateurs. Les chantiers sont ouverts à toute personne française ou étrangère à partir de 13 ans (très souvent 18 ans pour les chantiers à l'international).

Une participation financière est généralement demandée, ainsi qu'une



adhésion. En contrepartie, les bénévoles sont nourris et logés sur place.

Bon à savoir !

Des aides sont possibles via les comités d'entreprise, certaines collectivités locales ou fondations. Les chantiers cofinancés dans le cadre du Corps Européen de Solidarité permettent une prise en charge très intéressante. Les chèques vacances ou les bons CAF peuvent aussi être acceptés. Renseignez-vous auprès de la structure organisatrice du chantier.

cotravaux.org

rempart.com

concordia.fr

solidaritesjeunesses.org

lebattementdailes.org

laligue.org

volontariat.org

etudesetchantiers.org

volontairesnature.org

amsed.fr

cham.asso.fr

emmausexperience.org/fr

sci-france.org

Voir aussi notre dossier :

fr.calameo.com/

read/005820574b21a2bd0615e

JSI / VVV-SI

A l'initiative du Ministère des Affaires étrangères, les programmes « Jeunesse, Solidarité Internationale (JSI) » et « Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale (VVV-SI) » pour les territoires politiques de la ville, permettent de cofinancer des rencontres interculturelles de jeunes français et étrangers âgés de 15 à 25 ans, autour d'une action de solidarité internationale en France ou dans un pays partenaire éligible à l'aide publique au développement.

Les projets sont menés par des groupes de 4 à 16 jeunes, parrainés par une association française reconnue par l'État, en partenariat avec une organisation étrangère.

Les projets se déroulent générale-

ment durant 15 jours (dont 10 minimum pour l'action de solidarité internationale).

fonjep.org

Volontariat pour le patrimoine mondial (UNESCO)

Le volontariat pour le patrimoine mondial est une initiative destinée à sensibiliser les jeunes à l'importance de la conservation du patrimoine mondial et à leur faire acquérir des compétences concrètes en travaillant sur un chantier de courte durée sur un site du patrimoine mondial. Les chantiers ont lieu sur tous les continents et ont une durée minimale de 10 jours.

Certains chantiers demandent parfois une petite participation financière. Le transport jusqu'au lieu du chantier, le visa et l'assurance personnelle sont à la charge du volontaire.

Qui peut partir ? Tous les jeunes de 18 à 30 ans en moyenne. L'âge peut varier selon l'organisme d'accueil et le projet.

Où trouver un chantier ? Liste des chantiers accrédités sur le site whc.unesco.org/fr/pmvolontariat. Prendre directement contact avec la structure organisatrice pour connaître le processus de sélection et les autres informations pratiques.

Service Civique (missions à l'international)

Il est aussi possible de partir à l'étranger dans le cadre du Service Civique !

Qui peut partir ? Tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap).

Pour quoi faire ? Effectuer une mission d'intérêt général dans une collectivité, un établissement public ou une association en Europe ou hors Europe. Les missions sont à caractère solidaire, social, sanitaire, culturel, environnemental, etc.

Quelle durée ? 6 à 12 mois, 24h par semaine minimum.

Zoom sur...

Le Service Civique avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : le Volontariat franco-allemand (VEFA) propose un échange réciproque de volontaires français et allemands en Service Civique sur des missions de 10 à 12 mois. Une formation interculturelle est notamment proposée.

volontariat.ofaj.org/fr

Le Service Civique avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) : l'OFQJ propose une prise en charge et un accompagnement supplémentaires pour des départs vers le Québec, le Canada et les Caraïbes.

ofqj.org

Quelle prise en charge ? Versement par l'État d'une indemnité de 522,87 € net par mois, avec une possibilité de bourse supplémentaire (107,66 €) sous certaines conditions. L'organisme d'accueil verse un complément minimal de 107,58 € (en argent ou en nature). La protection sociale est assurée, et le jeune volontaire bénéficie d'un suivi de la part de l'organisme d'envoi et d'accueil (formations, tutorat...). Le transport, le visa et l'hébergement ne sont pas pris en charge par l'État. Il arrive néanmoins que les organismes d'envoi et d'accueil prennent en charge une partie de ces dépenses, en lien avec le volontaire. Se renseigner directement auprès de ces structures.

service-civique.gouv.fr

Se reporter à la partie Ressources et carnet d'adresses pour consulter la liste des organismes d'envoi accrédités en Nouvelle-Aquitaine.

Volontariat dans le cadre du Corps Européen de Solidarité (ex-Service volontaire européen)

Créé en 2018, le Corps Européen de Solidarité (CES) est le dernier-né des programmes européens à destination des jeunes. Il soutient des projets solidaires menés dans toute l'Europe, au titre d'un volontariat, d'un stage, d'un emploi ou d'une initiative locale.

Dans son volet « volontariat », le Corps Européen de Solidarité remplace le dispositif Service Volontaire Européen (SVE).

Témoignage

Fritz, volontaire allemand du Corps Européen de Solidarité / Info Jeunes Poitiers

« Après mon baccalauréat, je cherchais une possibilité de partir à l'étranger pour voir autre chose pendant un an avant de me lancer dans mes études. Je suis tombé sur le Corps Européen de Solidarité, et parmi tous les chemins pour partir, c'est celui qui m'a attiré le plus. Pouvoir partir en Europe dans un projet qui m'intéressait, renforcer la solidarité et la coopération européenne tout en recevant un soutien structurel et financier important étaient les raisons pour moi de partir en CES. Et je suis très content d'avoir pris cette décision : j'ai passé une année inoubliable dans un projet et avec une équipe très agréable, où j'ai découvert et appris de nouvelles choses jusqu'au dernier jour de mon volontariat. En plus, j'ai l'impression d'avoir vraiment pu contribuer aux missions de l'association. Et au-delà, j'ai découvert non seulement la culture française, mais aussi plein d'autres cultures à travers de belles rencontres tout au long de l'année. »



Qui peut partir ? Toute personne âgée de 18 à 30 ans résidant dans un pays de l'Union européenne ou d'un pays partenaire, quel que soit son niveau de formation, de qualification ou son niveau linguistique.

Pour quoi faire ? Vivre une expérience de solidarité, acquérir des compétences et être force de proposition. Le volontaire est libre de choisir son projet : social, environnemental, culturel, sportif...

Où et pour combien de temps ? Dans l'un des États membres de l'UE et d'un pays voisins de l'UE, pour une durée de 2 à 12 mois. Des mobilités de plus courte durée (entre 2 semaines et 2 mois) sont proposées aux jeunes éloignés de la mobilité.

Quelle prise en charge ? Les frais de transport, d'hébergement et de nourriture sont pris en charge. Le volontaire bénéficie aussi d'une assurance, d'un soutien linguistique, d'argent de poche et de formations.

europa.eu/youth/solidarity_fr (plateforme officielle)
corpseuropeensolidarite.fr (CES en France)

europa.eu/youth/volunteering/project_fr (offres de volontariat)

Se reporter à la partie Ressources et carnet d'adresses pour consulter la liste des organismes d'envoi accrédités en Nouvelle-Aquitaine.

Jeune Ambassadeur OFAJ

L'Office Franco-Allemand pour la

Jeunesse (OFAJ) rassemble chaque année un réseau de Jeunes Ambassadeurs français et allemands âgés de 18 à 30 ans engagés pour la coopération franco-allemande. Toute personne intéressée peut candidater pour participer durant un an renouvelable à la promotion de l'amitié franco-allemande et des programmes de l'OFAJ. Une petite indemnisation est proposée aux jeunes sélectionnés.

ofaj.org

Les volontariats de compétences

Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE-VIA)

Le VIE ou le VIA permettent d'effectuer une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Ces deux dispositifs sont placés sous la tutelle de l'Ambassade de France.

Qui peut partir ? Les jeunes diplômés de 18 à 28 ans, de nationalité française ou ressortissants européens. Le programme s'appuie généralement sur les formations et compétences des participants : le VI est principalement destiné aux étudiants, aux jeunes diplômés ou aux chercheurs d'emploi.

Pour quoi faire ? Se professionnaliser lors d'une mission dans une entreprise française à l'étranger

(VIE), dans une structure publique locale étrangère (centres de recherche et universités publiques), auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées ou dans un établissement dépendant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou du Ministère de l'Économie : centres culturels, ambassades, alliances françaises, CCI... implantés à l'étranger (VIA). Les missions sont réalisables sur l'ensemble des continents.

Pour combien de temps ? 6 à 24 mois.

Quelle prise en charge ? Versement d'une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation. Les frais de voyage et la protection sociale sont également pris en charge. L'indemnité est bien plus élevée que les autres programmes de volontariat.

civiweb.com

Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

Il s'agit d'un engagement à temps plein sur une action de solidarité internationale dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire, géré par une ONG française agréée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le VSI ne peut s'exercer qu'en dehors de l'Espace Économique Européen.

Qui peut partir ? Personnes majeures, célibataires ou en couple, sans condition de nationalité et sans limite d'âge. Le VSI s'adresse principalement à des personnes diplômées (environ 2/3 des volontaires ont un bac + 5 et plus), avec certaines compétences et/ou qualifications professionnelles.

Pour quoi faire et pour combien de temps ? Mettre ses compétences au service d'une mission de développement ou d'urgence humanitaire (assistance technique, formation, médiation, représentation, travail en réseau, gestion de projets...) pour une durée de 12 à 24 mois maximum. Il est possible de réaliser plusieurs VSI pour une durée totale de 6 ans.

Quelle prise en charge ? L'association agréée par le Ministère des Affaires étrangères cofinance la formation, les frais de voyage, l'indemnité de subsistance mensuelle, la couverture sociale et l'accompagnement au retour.

france-volontaires.org
coordinationsud.org
diplomatie.gouv.fr
clong-volontariat.org
ritimo.org

Organisme accrédité en Nouvelle-Aquitaine : IFAID Aquitaine (Pessac) ifaid.org

Source : EC - Audiovisual service, Jilson Tiu.



Volontariat des Nations-Unies (VNU)

Le programme VNU, assuré par l'Organisation internationale des Nations Unies, promeut le volontariat afin de soutenir la paix et le développement à travers le monde.

Qui peut partir ? Les jeunes titulaires d'un diplôme universitaire ou technique supérieur, âgés d'au moins 25 ans, ayant au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine humanitaire et ayant des notions linguistiques en anglais, français ou espagnol. Il est également préférable d'avoir déjà eu une expérience dans un pays en développement.

Pour quoi faire ? Réaliser des activités de coopération technique de 6 à 12 mois renouvelables avec les gouvernements et initiatives communautaires. Le volontaire s'engage dans les domaines du secours humanitaire et de la réinsertion, de l'appui aux droits de l'homme, aux processus électoraux et au maintien de la paix. Les domaines peuvent couvrir l'agriculture, la communication, l'éducation, la santé, la logistique...

Quelle prise en charge ? Le volontaire reçoit une allocation pour ses frais d'installation et une allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses essentielles, les frais de déplacement, une assurance vie, santé et invalidité permanente ainsi qu'une allocation pour réinstallation.

unv.org

onlinevolunteering.org/fr

Volontariat International de la Francophonie (VIF)

Ce programme de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) permet de partir en mobilité au sein de l'espace francophone durant 12 mois.

Qui peut partir ? Les jeunes entre 21 et 34 ans, titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent, ayant la nationalité de l'un des États membres de la Francophonie et ré-

sidant dans le territoire de cet État.

Pour quoi faire ? Mener des actions de développement au sein d'institutions francophones comme la promotion de la langue française et de la diversité culturelle, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, l'éducation, le développement durable...

Quelle prise en charge ? Le programme prend en charge les frais de voyage, une indemnité mensuelle, l'assurance, des formations et un accompagnement au retour.

jeunesse.francophonie.org
francophonie.org.

Volontaire de l'aide de l'Union européenne (EU Aid Volunteer)

Ce dispositif européen permet de s'engager dans l'aide humanitaire pour des missions de 1 à 18 mois. Ces missions visent au renforcement des capacités des organisations locales face aux crises et catastrophes, à la prévention des risques ou encore au développement de projets.

Qui peut partir ? Les volontaires de l'UE doivent avoir minimum 18 ans et être citoyens ou résidents de longue durée d'un État membre de l'Union européenne (sauf pour les volontariats en ligne).

Quelle prise en charge ? Le programme prend en charge les dépenses pendant la mission (frais de transport, d'assurance et de logement). Les volontaires perçoivent également une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le pays d'affectation, et bénéficient d'une aide au retour. Des formations sont aussi proposées dans le cadre du programme.

ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr

Autres formes d'engagement à l'international

Congés de solidarité

Il existe trois congés qui sont la déclinaison d'un engagement dans un contexte professionnel.

- **Le Congé de Solidarité Internationale**

Il permet à un salarié de participer à une mission d'entraide à l'étranger. La durée du congé ou la durée cumulée de plusieurs congés, pris de façon continue, ne peut excéder 6 mois.

service-public.fr/particuliers/vosdroits/F92

- **Le Congé Solidaire**

C'est le volontariat de Planète Urgence. Il permet à un volontaire d'effectuer une mission de solidarité internationale, dans le cadre de ses congés (de 2 à 4 semaines). La mission peut être financée par l'employeur ou par ses dons personnels.

planete-urgence.org / Rubrique Devenir volontaire / Congé solidaire

- **Le Congé de Solidarité**

Il concerne exclusivement des salariés d'entreprises ou des agents de collectivités territoriales en activité.

Le principe des missions est d'aider au développement, en mobilisant les compétences des salariés volontaires, dans les domaines suivants : diagnostic / conseil, gestion de projets, activités financières et d'assurance, activités de services administratifs et de soutien. Le salarié ou l'agent d'une collectivité part en « congé » dans le cadre d'une mission financée, tout ou en partie, par son employeur en partenariat avec l'organisme d'envoi. Lorsque la mission n'est pas financée dans sa totalité par l'employeur, le volontaire paie le complément. La durée est de 2 à 3 semaines.

france-volontaires.org

Bon à savoir !

Volontourisme : attention aux dérives !

Le volontourisme consiste à combiner tourisme et engagement volontaire pour une mission solidaire. Des organismes proposent des formules spécifiques pour ce type de mobilité. Néanmoins, certaines missions laissent apparaître des dérives lucratives au détriment de la qualité du projet de volontariat et des populations locales.



RECONNAISSANCE ET VALORISATION DE L'ENGAGEMENT

L'engagement dans le cadre du bénévolat ou du volontariat peut être valorisé dans de nombreuses situations : pour une recherche d'emploi, pour valider un diplôme ou pour un retour en formation...

Des droits acquis grâce à l'engagement

Compte Engagement Citoyen (CEC)

Le CEC recense vos activités de bénévolat ou de volontariat et vous permet d'acquérir, sous conditions, des heures de formation inscrites sur votre compte personnel de formation (CPF). Vous pouvez acquérir 240 € sur votre compte d'engagement citoyen (CEC) par année, dans la limite maximale de 720 €.

Pour consulter vos droits acquis au titre du CEC, vous devez ouvrir un compte personnel d'activité sur : moncompteformation.gouv.fr

Toutes les personnes de plus de 16 ans (dès 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage) peuvent, si elles remplissent les conditions, acquérir des droits au titre du CEC.

moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec

En savoir plus : nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article2556

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Un bénévole ou un volontaire avec une expérience d'un an au moins peut prétendre à une VAE pour l'obtention de tout ou partie d'un titre, diplôme ou certificat en rapport avec son activité bénévole.

Le candidat peut s'adresser à un point relais conseil.

cap-metiers.pro / Rubrique Orienta-

tion et parcours / Qui fait Quoi ? ou contacter le Point régional au 05 57 57 55 66

cap-metiers.fr / Rubrique La VAE
vae.gouv.fr

L'année de césure, des droits pour les étudiants engagés

La période de césure est un temps, d'une durée maximale d'une année, pendant lequel l'étudiant suspend sa formation d'enseignement supérieur. L'étudiant peut, pendant cette période, faire un stage, un bénévolat, un volontariat ou suivre une autre formation. Il pourra reprendre ses études à l'issue de sa période de césure. Les étudiants en césure gardent donc leur statut d'étudiant, sans payer de frais d'inscription. L'année de césure est soumise à l'acceptation de l'établissement et à la signature d'un accord. Celui-ci garantit une place dans la formation souhaitée l'année suivante. La reconnaissance de la « césure-engagement » intègre les expériences bénévoles, volontaires et les expériences de stage ou de mobilité.

etudiant.gouv.fr / Rubrique

Vos études / Formations, établissements, césure
animafac.net/actualites/savoir-lannee-cesure-luniversite

Validation de l'engagement des étudiants

De très nombreux étudiants s'engagent dans le monde associatif, comme bénévoles ou dans le cadre d'une mission de Service Civique.

Tous les établissements d'enseignement supérieur ont mis en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association. Sont également reconnus et valorisés, les activités professionnelles, militaires dans la réserve opérationnelle, les engagements de sapeur-pompier

volontaire, les missions de Service Civique ou de volontariat.

Ces dispositifs peuvent prendre des formes diverses : unité d'enseignement attribuant des European Credits Transfer Scale (ECTS) - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits, aménagement de l'emploi du temps, inscription au diplôme, octroi de bonus...

etudiant.gouv.fr / Rubrique Vous bouger et vous cultiver / Service Civique, volontariats, césure

Les outils de valorisation

Portefeuille de compétences

C'est un outil unique et personnel qui vous accompagne tout au long de votre vie. Il permet de rassembler les preuves des compétences et des connaissances que vous avez acquises au cours de vos différentes expériences personnelles et professionnelles, notamment dans le cadre de vos missions de bénévolat.

associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html

Passeport Bénévole

Le Passeport Bénévole est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole.

Il permet de répertorier toutes les missions auxquelles vous avez participé et de valoriser les compétences que vous avez acquises.

Il est reconnu par de grands organismes publics : Pôle emploi, le Ministère de l'Éducation nationale, l'AFPA, et peut servir de pièce justificative dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

francebenevolat.org / Rubrique Bénévoles / Valoriser mon expérience

Bon à savoir !

Valoriser son engagement dans son CV

Toutes les formes d'engagement sont sources d'acquisition d'expériences, savoir faire et savoir être. Elles apportent de la valeur ajoutée au CV. Il ne faut pas hésiter à détailler les missions réalisées et les compétences qui en découlent. Quelques exemples : animation d'équipe, gestion d'un budget, respect des règles sanitaires, médiation...

Les recruteurs apprécieront et en tiendront compte !

Zoom sur...

L'Institut de l'Engagement

L'Institut de l'Engagement s'adresse aux jeunes bénévoles ou volontaires, âgés de 16 à 29 ans, repérés pour leur potentiel, la qualité de leur engagement et l'intérêt de leur projet d'avenir.

L'Institut intervient à l'issue de la période d'engagement et apporte des outils pour révéler les talents des jeunes et les accompagne afin de mener à bien leur projet d'avenir : reprendre une formation, trouver un emploi, créer une activité. Chaque jeune lauréat est suivi, pendant un an (deux ans pour la création d'activité) par un chargé d'accompagnement de l'Institut et accompagné par un parrain ou une marraine spécialisé dans le domaine de son projet. L'Institut organise quatre séminaires annuels pour les lauréats et favorise la mise en relation des jeunes avec des entreprises, établissements scolaires, associations et collectivités partageant les mêmes valeurs.

engagement.fr

Témoignage

S'engager : une action pour les autres et pour soi-même

« Je m'appelle Alex, j'ai 22 ans et je suis dans l'associatif depuis 8 ans (vous calculez bien, j'ai commencé à 14 ans !). L'associatif est venu naturellement à moi car j'ai toujours aimé aider, m'engager et me rendre utile. J'ai été investi dans de nombreuses associations de but et de nature variés : association de village, association étudiante, association culturelle... Au-delà de l'aspect personnel, l'associatif permet surtout de faire de belles rencontres inoubliables, de se forger un réseau personnel et parfois professionnel indispensable à la vie future. Il me paraît important de vous dire que grâce à l'associatif, chacun peut développer des compétences professionnelles liées par exemple à la prise de parole en public (lorsque l'on est timide, l'associatif agit comme une thérapie) ou encore à l'organisation ! Encore sceptique ? Engagez-vous et vous verrez ! »



RESSOURCES ET CARNET D'ADRESSES

Documentation Information Jeunesse

Dossiers Actuel CIDJ et Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine :

- Volontariat et bénévolat
- Créer une association
- Les chantiers de jeunes bénévoles
- Les métiers de la Défense nationale
- Les métiers de la gendarmerie
- Les métiers de la police
- Sapeur-pompier
- Les formations et diplômes du secourisme
- Les droits et obligations du salarié
- Voter, participer à la vie de la cité
- La Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les programmes européens
- Le volontariat international

www.cidj.com - Disponibles dans le réseau Info Jeunes (contacts sur crijna.fr)

Sites de référence

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

associations.gouv.fr
jeunes.gouv.fr
education.gouv.fr
eduscol.education.fr / Rubrique Vie des écoles et des établissements

Le mouvement associatif en Nouvelle-Aquitaine :
lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

France bénévolat : francebenevolat.org

Tous bénévoles : tousbenevoles.org

Bénévolat associatif : benevolat.org

Fondation du bénévolat : fondation-benevolat.fr

Jeune bénévole : jeuneetbenevole.org

Portail Solidaire : solidaire-info.org

Fondation la France s'engage : fondationlafrancesengage.org

Site officiel de l'administration française : service-public.fr

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

cohesion-territoires.gouv.fr/politique-de-la-ville / Rubrique Mes démarches / Vie citoyenne

CIDEM (Centre d'information sur le civisme et la démocratie) : cidem.org

Engagement à l'international

So Mobilité (service d'information sur les projets de mobilité internationale pour les jeunes de Nouvelle-Aquitaine) : somobilite.fr

Vidéotheque de l'engagement (témoignages de jeunes néo-aquitains ayant vécu une expérience d'engagement à l'international, site initié par l'association Cool'eurs du Monde) : bibliotheque-engagement.com

France Volontaires : france-volontaires.org

Portail européen de la jeunesse : europa.eu/youth

Réseau européen Eurodesk : eurodesk.eu

Erasmus+ France (volet jeunesse) : erasmusplus-jeunesse.fr

Découvrir le monde : decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr

France Diplomatie : diplomatie.gouv.fr

Centres ENIC-NARIC (reconnaissance des qualifications professionnelles) : enic-naric.net

Europass (CV européen, lettres de motivation, passeport langue...) : europa.eu/europass/fr

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine :
jeuneabordeaux.fr / jeunealimoges.fr / jeuneapoitiers.fr (rubrique Europe et international)

Les guides

Guide de l'engagement 2020 – Info Jeunes Provence Alpes Cotes d'Azur

infojeunesse-paca.fr/portfolio-view/le-guide-de-lengagement-paca-2020

Guide de l'engagement tout au long de la vie – CRIJ Hauts de France 2020

ij-hdf.fr/actualite/47/guide-de-lengagement-en-hauts-de-france-edition-2020

Guide de l'engagement – CRIJ Centre Val de Loire 2018

crijinfo.fr/publications

Guide du bénévolat 2019-2020 et

Guide de l'engagement 2020 – Info Jeunes Val d'Oise

cij.valdoise.fr/pdfotheque

Guide régional en faveur de l'initiative et de l'engagement des jeunes – DRJSCS Alsace

alsacemouvementassociatif.org/index.php/guides-pratiques/55-autres-guides/264-guide-regional-en-faveur-de-l-initiative-et-de-l-engagement-des-jeunes

Le guide du bénévolat 2019-2020
associations.gouv.fr

Guide Destination Europe et plus loin – Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine / Eurodesk 2020

jobs.pourlesjeunes.com/page_428_guide-destination-europe-et-plus-loin-2020-toutes-les-infos-pour-partir-a-l-etranger.html

Essais et documents *Et si on s'engageait ?*, Éditions Autrement – 17 €

www.autrement.com/Catalogue/essais-et-documents/et-si-on-sengageait

Carnet d'adresses

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine

Informations et documentation sur toutes les formes d'engagement

Info Jeunes Bordeaux
125 cours Alsace Lorraine
33 000 BORDEAUX
Tél. 05 56 56 00 56
bordeaux@crijna.fr
jeuneabordeaux.fr

Info Jeunes Limoges
Carré Jourdan 13 cours Jourdan
87 000 LIMOGES
Tél. 05 55 100 800
limoges@crijna.fr
jeunealimoges.fr

Info Jeunes Poitiers
45 place Charles de Gaulle
86 000 POITIERS
Tél. 05 49 60 68 68
poitiers@crijna.fr
jeuneapoitiers.fr

Retrouvez le réseau Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine
crijna.fr

Région Nouvelle-Aquitaine

nouvelle-aquitaine.fr
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse

Départements

16 : lacharente.fr
17 : la.charente-maritime.fr
19 : correze.fr
23 : creuse.fr
24 : dordogne.fr
33 : gironde.fr
40 : landes.fr
47 : lotetgaronne.fr
64 : le64.fr
79 : deux-sevres.fr
86 : lavienne86.fr
87 : haute-vienne.fr

**Directions de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion
Sociale**

DRDJSCS Nouvelle Aquitaine

Direction Régionale et
Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion
Sociale

nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr

DDCSPP 16 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Charente

charente.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations

DDCSPP 17 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale Charentes Maritimes

charente-maritime.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Consommation-alimentation-animaux/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP

DDCSPP 19 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Corrèze

correze.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale

DDCSPP 23 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Creuse

creuse.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/D.D.C.S.P.P

DDCSPP 24 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Dordogne

dordogne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-directions-interministerielles/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-de-la-protection-des-populations

DDCSPP 33 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Gironde

gironde.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-sous-prefectures-et-DDI/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale

DDCSPP 40 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Landes

landes.gouv.fr/direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-et-a5391.html

DDCSPP 47 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des
Populations Lot et Garonne

lot-et-garonne.gouv.fr/ddcps-direction-departementale-de-la-cohesion-a710.html

DDCS 64 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale Pyrénées Atlantiques

pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/Direction-departementale-de-la-cohesion-sociale-DDCS

DDCSPP 79 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la protection des
populations Deux Sèvres

deux-sevres.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sante-et-cohesion-sociale/DDCSPP

DDCS 86 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale Vienne

vienne.gouv.fr

DDCSPP 87 - Direction

Départementale de la Cohésion
Sociale et de la protection des
populations Haute Vienne

haute-vienne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/DDCSPP-de-la-Haute-Vienne

Volontariat à l'international

Corps Européen de Solidarité : organismes d'envoi accrédités en Nouvelle-Aquitaine

Charente

TERA / Maison de l'Europe de la Charente (Angoulême) : tera-maison-europe-charente.eu

Charente-Maritime

Association Avenir En Héritage (La Rochelle) : avenirenheritage.com

Association Horizon Habitat Jeunes (La Rochelle) : horizon17haj.org

Maison des Bateleurs / Solidarités Jeunesses (Montendre) : solidaritesjeunesses.org/a-propos/sj-en-region/la-maison-des-bateleurs

Creuse

Aliso (Guéret) : aliso.fr

Mission locale de la Creuse (Guéret) : [facebook.com/mlcreuse23](https://www.facebook.com/mlcreuse23)

Dordogne

Association départementale des Francas de Dordogne (Périgueux) : francas-24.wixsite.com/asso

Communauté de communes du Périgord Ribéracois (Ribérac) : ccpr24.fr

Gironde

Compagnons Bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux) : compagnonsbatisseurs.eu/aquitaine

Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine (Bordeaux) : europe-bordeaux.eu/fr/accueil

Cool'eurs du monde (Lormont) : cooleursdumonde.org

Coordination pour Promouvoir Compétences et Volontariat Aquitaine - CPCV Sud-Ouest (Villeneuve d'Ornon) : cpcvso.org

Ville de Mérignac - Bureau Information Jeunesse : merignac.com/services/bureau-dinformation-jeunesse-bij

Concordia Aquitaine (Saint-Caprais de Bordeaux) : concordia.fr/aquitaine

Landes

Maison de l'Europe des Landes - Wipsee (Pontonx-sur-l'Adour) : maisoneuropelandes-wipsee.fr

Lot-et-Garonne

Ligue de l'Enseignement du Lot-et-Garonne (Agen) : laligue47.org

Maison de l'Europe de Lot-et-Garonne (Agen) : maison europe47.eu

Ville de Marmande : mairie-marmande.fr

Pyrénées-Atlantiques

Pistes Solidaires (Pau) : pistes-solidaires.fr

Deux-Sèvres

Maison de l'Europe de Niort et des Deux-Sèvres (Niort) : maisondeleurope.wixsite.com/maisondeleurope

Vienne

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine (Poitiers) : jeuneapoitiers.fr

Le 4 / Grand Châtelleraut (Châtelleraut) : [facebook.com/le4structurejeunesse](https://www.facebook.com/le4structurejeunesse)

Haute-Vienne

Casa Columba (Le Châtenet-en-Dognon) : [facebook.com/CasaColumba](https://www.facebook.com/CasaColumba)

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine (Limoges) : jeunealimoges.fr

Service Civique à l'international : organismes d'envoi accrédités en Nouvelle-Aquitaine

Mission locale de la Saintonge (Saintes, Charente-Maritime) : milo-saintonge.asso.fr/miam-internet/applications/blog/

Cool'eurs du Monde (Lormont, Gironde) : cooleursdumonde.org

Pistes solidaires (Pau, Pyrénées-Atlantiques) : pistes-solidaires.fr

INFO JEUNES

NOUVELLE-AQUITAINE

Site de Bordeaux

125 cours Alsace Lorraine
33 000 BORDEAUX
Tél. 05 56 56 00 56
bordeaux@crijna.fr
jeuneabordeaux.fr

Site de Limoges

Carré Jourdan - 13 cours Jourdan
87 000 LIMOGES
Tél. 05 55 100 800
limoges@crijna.fr
jeunealimoges.fr

Site de Poitiers

45 place Charles de Gaulle
86 000 POITIERS
Tél. 05 49 60 68 68
poitiers@crijna.fr
jeuneapoitiers.fr

Suivez-nous aussi sur les réseaux sociaux !



[InfoJeunes.NA.Bordeaux.Europedirect](https://www.facebook.com/InfoJeunes.NA.Bordeaux.Europedirect)
[InfoJeunes.NA.Limoges](https://www.facebook.com/InfoJeunes.NA.Limoges)
[CRIJ.NA.Poitiers](https://www.facebook.com/CRIJ.NA.Poitiers)



[@InfoJeunesNA](https://twitter.com/InfoJeunesNA)



[infojeunesnouvelleaquitaine](https://www.instagram.com/infojeunesnouvelleaquitaine)

Directrice de publication : Constance d'Auber de Peyrelongue

Coordination et rédaction : A. Beauquis, A. Beucher, L. Cafaro, C. Esquirol, M. Julien, A. Lettieri, P. Pommier, A. Virrion

Création page de couverture : M. Julien

Création et réalisation graphique : A.-L. Martinat